

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Mai 2010

Le onze mai deux mil dix à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cenves, s'est réuni sur convocation de Monsieur GUILLAUMIN Marcel, Maire.

Etaient présents : MM. GUILLAUMIN Marcel, Mmes DENUELLE Annie, JOSEPH Nicole, DEVILLARD Claude, MM Gérard LAROCLETTE, SANTENARD Thierry, MM Philippe JAMBON, Alain TOBIEN, Christian JAMBON et Gérard MONNET.

Secrétaire de séance : Mme Nicole JOSEPH

Informations de Mr le Maire

- NED : l'amélioration du chauffage dans le bureau du secrétariat des gîtes n'est pas réglée
- Plan Climat Energie : l'opération est terminée au niveau de la CCHB. Vu le nombre insuffisant global de réponses la CCHB compte reprendre cette enquête dans l'année.
- Eclairage public : La demande auprès du SYDER reste à faire
- D.G.E. : la réponse de la DGE concernant le restaurant Dargaud, n'est toujours pas connue à ce jour
- Déchetterie : Confirmation de l'utilisation de la déchetterie de Tramayes, à partir du 1^{er} mai 2010.
- Le cadenas au cimetière de vieux Château sera changé dans les jours qui viennent
- A ce jour, le coffret EDF à re-fixer à l'école n'a pas été posé
- le remplacement des bancs à la Madone va être fait
- Le fermoir du WC public à coté de la Mairie est réparé
- Le Velux sur le toit de l'immeuble communal reste à changer
- Le groupe de sécurité dans la salle des fêtes a été remplacé, le chauffe eau sous le bar est quant à lui à changer

Le compte rendu de la réunion du 8 avril 2010 est approuvé à l'unanimité.

Contrat Pluriannuel

Modification du calendrier : Il faut étaler l'ensemble des opérations sur la durée du mandat. Les travaux prévus en 2009 ne sont pas terminés : immeuble communal (retard réfection toiture) et cimetière.

La mise aux normes de l'assainissement pour la salle des fêtes et l'immeuble de l'école est aussi reportée.

Dès 2010 l'achat et la rénovation du restaurant DARGAUD seront les dépenses principales.

Vu la conjoncture et aussi l'incertitude planant sur la réforme des collectivités territoriales, il n'est pas sûr que l'ensemble du programme puisse être réalisé.

Restaurant DARGAUD

L'état d'avancement du projet :

- la mission de relevé et de mise au propre à été confiée à Madame LAROCLETTE (Remise de documents papiers et fichiers informatiques. Plans, coupes façades, niveaux intérieurs et sur rue au prix de 3400 € HT)
- Etablissement du dossier FISAC, et recherches d'autres subventions en collaboration avec la chambre des métiers de Villefranche sur Saône
- Mise au point du calendrier pour la réalisation de cette opération

- Recherche d'un gérant
- Réserve parlementaire : une subvention doit nous être allouée

Point sur la voirie

Une entrevue a eu lieu entre Monsieur le Maire et les représentants de la Maison du Rhône et de Numéricable au sujet de la réfection de la route départementale qui passe au centre du village. Les arbres qui ont été coupés sur le chemin des Gonnons sont à enlever.

Vente parcelles communales et CCAS

Les conseillers examinent les différentes propositions d'échanges et de ventes de parcelles. Elles sont toutes validées.

Vente Chemin communal

Rappel de la vente à M. LASSARA d'un chemin communal.

Il suffit maintenant que le dossier soit complété par M. LASSARA d'une part et par la commune d'autre part et qu'une nouvelle délibération soit prise suite à cette délimitation.

La commune devra procéder à une enquête publique (recherche d'un commissaire enquêteur et arrêté municipal).

Concernant les ventes de terrains VAGNON/ JOFFRE, les dossiers ne sont pas tout à fait terminés chez le géomètre, néanmoins une lettre émanant d'un propriétaire ne nous permet pas de clôturer cette affaire.

Point sur les PC, CU et DP

<i>Permis de construire (2) :</i>	- DELAS Thierry – Les Millards	AM 346	Garage
	- PIPIER Arnaud – Les Guttys	AR 423	Terrasse
<i>Déclaration préalable (2):</i>	- MONNET Gérard – La Chevrette	AP 108	Aménagement Combles
	- NYAULT Pascal – Prémecin	AP 77/78	2 fenêtres de Toit (velux)
<i>Certificat d'urbanisme opérationnel (2) :</i>	- Jacques BESSON – Le Breuil	AM 35	
	- Jacques BESSON – Le Breuil	AM 36	

Suite à une visite sur le terrain de Monsieur MERCIER (DDT) concernant une demande de CU de Jacques BESSON plusieurs dossiers vont être proposés.

Rétrocession concession

Suite à la demande de Madame DARGAUD concernant la rétrocession de la concession N°0130 (DESROCHES Pierre), une délibération ainsi qu'un acte de rétrocession vont être faits.

SYDER

Concernant les propositions du SYDER pour les extensions électriques (PC), les rendez vous sont pris avec les pétitionnaires.

Lors des demandes de permis de construire, il est impératif d'avoir toutes les précisions sur les extensions de réseau et sur les branchements à effectuer (électricité, eau téléphone...)

Changement du photocopieur

La société ARSYL a été choisie pour la mise à disposition d'un copieur sur 5 ans

Questions diverses :

- L'inauguration du sentier TGV/ CENVES par les amis de St Jacques de Compostelle a été un grand succès
- Centre social Vivre en Haut Beaujolais nous remercie de l'accueil reçu lors des vacances de printemps
- La commune ne souhaite pas participer au concours de Fleurissement des villages
- Une Cérémonie commémorative aura lieu le 22 mai au Col de la Sibérie à 10h45
- Problème sur les parcelles AR 87 et AR 119 concernant un mur de soutènement. La question sera réglée en interne avec un adjoint et l'employé communal
- Calendrier des prochaines réunions
 - * commission du personnel : vendredi 28 mai 9h00
 - * conseil municipal : 22 juin 2010 à 20h00
- La Fête de la famille initialement prévue le 5 juin aura lieu le 12 juin 2010 à 16h00
- L'étanchéité du mur d'un bureau de l'immeuble de l'école sera examinée en interne par un conseiller municipal
- L'agrandissement du portail du cimetière situé au bourg est toujours à l'ordre du jour mais aucun financement n'est prévu pour l'instant
- Il est à nouveau souligné que le gîte cabine ne répond plus à la demande, il faudrait qu'il soit doté de 2 chambres
- Thierry Santenard propose qu'une Réunion site Internet ait lieu avec les secrétaires

- Nous rappelons aux filles et garçons âgés de 16 ans (et ce dans le mois de leurs anniversaire) et aux personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans qu'ils doivent obligatoirement se faire recenser dans la mairie du lieu de domicile

Fin de la réunion à 23h00